

Corrigé et barème – Qu'est-ce qu'être élève ?

Découvrir le métier d'élève et la vie en communauté scolaire

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · EMC 6°

Exercice 1 – Qui fait quoi dans la communauté scolaire ?

(4 pts)

- a) Le CPE (conseiller principal d'éducation). (1)
- b) Le professeur. (1)
- c) L'assistant d'éducation. (1)
- d) Le délégué de classe. (1)

Repère — dans une communauté scolaire, chacun a un rôle précis : savoir à qui s'adresser fait déjà partie du métier d'élève.

Exercice 2 – Un droit, une limite

(4 pts)

- a) Droit d'expression : possible, à condition de ne pas insulter ni porter atteinte à la dignité de quelqu'un. (1)
- b) Liberté de conscience : garantie, mais la loi du 15 mars 2004 interdit les signes religieux ostensibles à l'école publique. (1)
- c) Droit à la protection : l'établissement doit agir sur les faits, et non se contenter de déplacer les élèves. (1)
- d) Raisonement faux : le droit à l'éducation a pour contrepartie l'assiduité. Les cours ne sont pas au choix. (1)

Attention — un droit n'est jamais « sans limite » : la limite est précisément ce qui protège le même droit chez les autres.

Exercice 3 – Quel devoir est en jeu ?

(4 pts)

- a) La ponctualité. (1)
- b) L'assiduité. (1)
- c) Le travail sérieux. (1)
- d) Le respect des personnes. (1)

Le point clé — la ponctualité concerne l'heure d'arrivée, l'assiduité la régularité de la présence : deux devoirs proches, mais distincts.

Exercice 4 – Quand une règle n'est pas respectée

(4 pts)

- a) Rappel à l'ordre → punition scolaire (retenue) → sanction disciplinaire, jusqu'à l'exclusion. (1)
- b) Un professeur ou le CPE : les punitions légères relèvent de la vie quotidienne de l'établissement. (1)
- c) Le conseil de discipline, après une procédure respectant le droit de l'élève à être entendu. (1)
- d) Faux : elle vise d'abord à faire comprendre la règle et à réparer, jamais à humilier. (1)

Erreur fréquente — voir la sanction comme une revanche : elle est graduée, proportionnée, et elle doit pouvoir se comprendre.

Exercice 5 – S’engager au collège*(4 pts)*

- a) Se présenter comme délégué, rejoindre un club ou une association, signaler une situation injuste. (1)
- b) La candidature est libre : aucun résultat scolaire n’est exigé pour représenter ses camarades. (1)
- c) Parce qu’elle agit pour protéger quelqu’un d’autre, au lieu de se contenter d’observer. (1)
- d) Parce qu’elles consistent à agir pour le collectif : c’est exactement ce que fait un citoyen dans la société. (1)

À retenir — on n’attend pas 18 ans pour être citoyen : agir pour les autres, à son échelle, s’apprend dès la 6e.